

Assemblée générale annuelle

4 juin 2024, 19 h

En vidéoconférence Zoom

Approuvé le _____ 2025

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle

M. Pierre Roy, à titre de président de la FCAQ, ouvre la 31^e assemblée générale annuelle à 19 h 07 et remercie tous les participants pour leur présence.

2. Nomination du président d'assemblée

M. Pierre Roy poursuit en proposant à l'assemblée que M. Marc De Koninck agisse à titre de président d'assemblée et que Mme Véronique Proulx agisse à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution AGA 2024-06-04_01

Il est proposé par Guylaine Duval (Bizz), appuyée par Jean-Roch Michaud (Alimentation Coop Rimouski), de nommer M. Marc De Koninck à titre de président et Mme Véronique Proulx à titre de secrétaire de l'assemblée générale annuelle 2024.

Adoptée à l'unanimité.

3. Vérification du quorum et procédure d'assemblée

M. De Koninck informe que les membres présents représentent le quorum et qu'ainsi il est vérifié. Il ajoute ensuite quelques précisions :

- 22 coopératives représentées;
- 44 participants;
- 39 délégués votants.

Coopérative (nom abrégé)	Prénom + Nom	Fonction	Droit de vote à l'AGA
Alimentation Coop Rimouski	Denis Gigault	Directeur général	OUI
Alimentation Coop Rimouski	Jean-Roch Michaud	Président	OUI
Alina	Antoine Dumais	Directeur général	OUI
Alina	Sophie Anne Morin	Présidente	OUI
Amos	Francis Cimon	Président	OUI
Amos	Hélène Turcotte	Vice-présidente	OUI
Anticosti	Bruno Burelle	Président	OUI
Asbestos	Stéphane Gosselin	Directeur général	OUI
Asbestos	Yvan Fortier	Président	OUI
Bizz	Guylaine Duval	Présidente	OUI
Bonaventure	Arbour Victoire	Secrétaire	OUI
Charlesbourg	Gilles Gagnon	Administrateur	NON
Charlesbourg	Jean-Guy Brochu	Administrateur	OUI
Charlesbourg	Lucie Grégoire	Secrétaire	NON
Charlesbourg	Michel Lambert	Vice-président	OUI
Convivio	Marlène Jobin	Présidente	OUI
Éveil	Michel Leblanc	Directeur général	OUI
Havre-aux-Maisons	Hélène Chevrier	Administratrice	OUI
Havre-aux-Maisons	Pascal Thorne	Directeur général	OUI



Coopérative (nom abrégé)	Prénom + Nom	Fonction	Droit de vote à l'AGA
Hull	Diane Lefebvre	Trésorière	NON
Hull	Réjean Laflamme	Président	OUI
La Manne	Myriam Gauthier	Directrice générale	OUI
La Paix	Pierre Roy	Président	OUI
La Patrie	Angèle Doyon	Administratrice	OUI
La Patrie	David Martins	Directeur général	OUI
Montmagny	Danielle Létourneau	Administratrice	OUI
Montmagny	Francis Rouleau	Directeur général	OUI
Plessisville	Catherina Audet	Directrice générale	OUI
Plessisville	Suzanne Corriveau	Directrice générale (sortante)	OUI
Sainte-Foy	Brenda Bubar	Directrice générale	OUI
Sainte-Foy	Huguette Lamontagne	Administratrice	NON
Sainte-Foy	Jean-Luc Lavoie	Président	OUI
Sainte-Foy	Louis-H. Campagna	Administrateur	NON
Saint-Pamphile	Pier-Luc Morneau	Directeur général	OUI
St-Luc	Suzanne Gauthier	Administratrice	OUI
Stoke	Marie-Pier Da Silva	Directrice générale	OUI
Val-Horizon	Jean Vigneux	Président	OUI

Sont aussi présents les membres de l'équipe d'ICI COOP :

- Hélène Francoeur, directrice générale;
- Véronique Proulx, directrice administrative et financière;
- Valérie Bissonnette, directrice des services aux membres;
- Alain Fournier, directeur du développement coopératif;
- Olivier Riopel, conseiller stratégique, projets spéciaux et financement;
- Gabrielle Arguin, chargée de projet à la vie associative;
- Émilie-Jade Larose, stagiaire en communication et marketing.

Les procédures d'assemblées en mode virtuel sont présentées et une demande de résolution est faite pour la captation de l'évènement.

Résolution AGA 2024-06-04_02

Il est proposé par Danielle Létourneau (Montmagny), appuyée par Brenda Bubar (Sainte-Foy), d'autoriser l'enregistrement de la rencontre de l'assemblée générale annuelle 2024.

Adoptée à l'unanimité.

4. Acceptation des invités

M. De Koninck informe les membres qu'il y a la présence d'invités à cette rencontre :

- M. François Hastir, de Co-operators;
- Mme Manon Monette, de Co-operators;
- M. Marc Duplantie, de Co-operators;

Il demande aux membres présents s'ils acceptent la présence d'invités à l'assemblée.



Résolution AGA 2024-06-04_03

Il est proposé par Suzanne Gauthier (St-Luc), appuyée par Suzanne Corriveau (Plessisville), d'accueillir les invités mentionnés afin qu'ils puissent participer à l'assemblée générale annuelle de la Fédération.

Adoptée à l'unanimité.

5. Dépôt de l'avis de convocation

Sur l'invitation du président d'assemblée, M. Réjean Laflamme, secrétaire de la Fédération, fait la lecture de l'avis de convocation.

6. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été transmis en amont de la rencontre. Le président d'assemblée invite M. Réjean Laflamme, secrétaire, à en faire la lecture.

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle
2. Nomination du président d'assemblée
3. Vérification du quorum et procédure d'assemblée
4. Acceptation des invités
5. Dépôt de l'avis de convocation
6. Adoption de l'ordre du jour
7. Approbation du procès-verbal de l'AGA du 28 mai 2023
8. Message du président
9. Rapport sur les activités 2023 de la FCAQ
10. Dépôt des états financiers annuels au 31 décembre 2023
11. Recommandation du CA pour des modifications aux règlements généraux
12. Recommandation du CA concernant le choix de l'auditeur pour le prochain exercice financier
13. Recommandation du CA concernant le plan de cotisation de 2025
14. Recommandation du CA concernant les allocations de présence des membres du CA
15. Ratification des actes approuvés par les administrateurs
16. Élection des administrateurs
 - 16.1. Ouverture de l'élection
 - 16.2. Rapport du comité de mise en candidature et recommandations
 - 16.3. Élection des candidats proposés
 - 16.4. Nomination du prochain comité de mise en candidature
17. Sujets divers
18. Période de questions et commentaires
19. Levée de l'assemblée.

Résolution AGA 2024-06-04_04

Il est proposé par Francis Cimon (Amos), appuyé par Angèle Doyon (La Patrie), d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée à l'unanimité.

7. Approbation du procès-verbal de l'AGA du 28 mai 2023

Le procès-verbal a été transmis en amont de la rencontre. Le président d'assemblée invite M. Réjean Laflamme à en faire une lecture abrégée. Il demande ensuite à l'assemblée si le procès-verbal est conforme et s'il y a des ajouts, retraits ou modifications à y apporter. Aucune modification n'est demandée. Le procès-verbal est jugé conforme à la rencontre.

Résolution AGA 2024-06-04_05

Il est proposé par Danielle Létourneau (Montmagny), appuyée par Myriam Gauthier (La Manne), d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 mai 2023 puisqu'il est conforme aux discussions.

Adoptée à l'unanimité.



8. Message du président

M. Pierre Roy revient sur l'année 2023, qui a été chargée en grandes décisions. Un redressement financier important devait s'opérer rapidement et un plan de restructuration organisationnelle a été approuvé. Le processus de redressement a également mené le CA à prendre la décision de mettre un terme à toutes les initiatives de développement commercial démarrées. Cette décision se reflète d'ailleurs dans les états financiers. En parallèle, une stratégie de relance ainsi qu'une nouvelle planification stratégique ont été adoptées en fin d'année. M. Roy en a profité pour souligner le travail d'Hélène Francoeur, la directrice générale, ainsi que pour remercier tous les membres du CA de leur courage décisionnel et de leur disponibilité.

9. Rapport sur les activités 2023 de la FCAQ

Le président d'assemblée laisse la parole à Mme Francoeur, directrice générale de la FCAQ. D'abord, elle tient à présenter les membres du CA ainsi que les membres de l'équipe, qui ont travaillé très fort en 2023. En effet, des décisions difficiles ont été prises, mais l'équipe dévouée ne s'est pas laissée abattre et a poursuivi le travail. Au début de 2023, l'équipe comptait désormais seulement 7 personnes. D'abord, Mme Francoeur pointe certains défis à relever sur le plan financier en fonction des sources de revenus de la Fédération, puis invite les coops à participer à la Journée réseau le 26 septembre prochain.

Ensuite, elle présente les différents projets de 2023 :

- Projets réalisés :
 - Gestionnaire coop – phase I;
 - Marque Employeur – phase I;
 - Accélérateur;
- Projets réorientés :
 - Produits issus de la coopération (PSES 4);
 - Favoriser l'achat local (MAPAQ);
 - Transformation numérique (CQCM);
- Projet abandonné;
 - Mutualisation des achats pour les épiceries spécialisées;
- Services spécialisés :
 - Analyse de faisabilité;
 - Soutien à l'ouverture;
 - Plan de redressement;
 - Appui à la gouvernance;
 - Etc.

Enfin, Mme Francoeur ne peut terminer sans mentionner Manger Coop, qui est sans aucun doute un projet phare. Valorisant le modèle d'affaires coopératif, ce projet allie les coopératives productrices et les détaillants, une première. L'engouement est encourageant.

10. Dépôt des états financiers annuels au 31 décembre 2023

Le président d'assemblée laisse la parole à M. Benoit Gagnon de la firme comptable Lemieux Nolet afin que celui-ci présente le rapport de 2023.

M. Gagnon débute en soulignant que le rapport de l'auditeur contient une réserve, mais que cette dernière n'a rien à voir avec la gestion de l'organisation, mais plutôt du resserrement de l'application d'une norme comptable. En effet, dans le cas de la FCAQ, une grande portion des revenus (portion non négligeable) provient de Natrel dans le cadre de l'entente de lait. Or, il n'est pas possible de valider si les sommes reçues sont exemptes d'erreurs. Cela ne signifie pas que les volumes déclarés par Natrel sont faux ou erronés, mais simplement que, pour l'auditeur, il n'est pas possible de vérifier cette information.

M. Gagnon passe ensuite à la présentation des états financiers de la FCAQ en apportant un éclairage sur les variations observées entre 2022 et 2023 autant sur les résultats que sur le bilan. Les résultats indiquent un trop-perçu opérationnel, mais, une fois la radiation des actifs incorporels passée (une seule fois), le déficit de l'année se solde à 289 000 \$, ce qui entraîne également une réserve négative. Toutefois, M. Gagnon est



optimiste et pointe le fait que, sur le plan opérationnel, il y a un surplus et qu'avec une seconde année comme cette dernière, la réserve sera de retour dans le positif.

À la suite de la présentation, il n'y a aucune question de la part de l'assemblée.

M. Benoit Gagnon quitte la rencontre à 20 h 02.

11. Recommandation du CA pour des modifications aux règlements généraux

Les modifications proposées sont présentées. Il s'agit principalement de précisions qui sont apportées pour faciliter la gestion.

Un membre demande si un candidat en élection qui se désiste peut utiliser un temps de parole pour soutenir un autre candidat. De son avis, c'est antidémocratique et il se demande si les règlements généraux permettent de s'en prémunir. La réponse est qu'il n'y a rien en ce sens et que le comité de gouvernance pourra s'y pencher. Un membre demande s'il y a une zone de parité hommes-femmes prévue au CA. Ce n'est pas vraiment le cas. Enfin, un membre demande ce qu'est une fiche synthèse. La directrice générale explique qu'annuellement la Fédération doit réaliser une reddition de comptes auprès du CQCM afin de préciser les interventions, facturables ou non, avec les coopératives au cours de l'année. Une fiche est ainsi créée et envoyée pour signature avant d'être envoyée à notre partenaire subventionneur.

Résolution AGA 2024-06-04_06

Il est proposé par Brenda Bubar (Sainte-Foy), appuyée par Denis Gigault (Alimentation Coop Rimouski), d'adopter toutes les modifications proposées aux règlements généraux comme cela a été présenté.

Adoptée à l'unanimité.

12. Recommandation du CA concernant le choix de l'auditeur pour le prochain exercice financier

Le président d'assemblée mentionne que le CA recommande à l'assemblée la reconduction de la firme comptable Lemieux Nolet pour l'audition du prochain exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

Résolution AGA 2024-06-04_07

Il est proposé par Huguette Lamontagne (Sainte-Foy), appuyée par Myriam Gauthier (La Manne), de reconduire la firme comptable Lemieux Nolet pour les travaux d'audition du prochain exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité.

13. Recommandation du CA concernant le plan de cotisation de 2025

Le président d'assemblée rappelle que la cotisation annuelle couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre et que la recommandation du CA est de majorer de 5 % le plan de cotisation annuelle pour 2025. Il n'y a aucun changement apporté dans les catégories.



CHIFFRE D'AFFAIRES EN ALIMENTATION	2024	2025
MOINS DE 1 MILLION	525 \$	551 \$
1 À 2 MILLIONS	1 050 \$	1 103 \$
2 À 5 MILLIONS	1 601 \$	1 681 \$
5 À 10 MILLIONS	2 342 \$	2 459 \$
10 À 15 MILLIONS	2 924 \$	3 070 \$
15 À 35 MILLIONS	3 596 \$	3 776 \$
35 MILLIONS ET PLUS	3 885 \$	4 079 \$
MEMBRES AUXILIAIRES MOINS DE 1 MILLION	304 \$	319 \$
MEMBRES AUXILIAIRES PLUS DE 1 MILLION	608 \$	638 \$

Résolution AGA 2024-06-04_08

Il est proposé par Francis Rouleau (Montmagny), appuyé par Francis Cimon (Amos), d'adopter le plan de cotisation de 2025 comme présenté.

Adoptée à l'unanimité.

14. Recommandation du CA concernant les allocations de présence des membres du CA

Le président d'assemblée rappelle aux membres que des allocations de présence (jetons) sont versées aux membres du CA pour leur présence et que leurs déplacements sont remboursés. Annuellement, cette allocation est révisée. Pour 2024, la proposition du CA est de modifier le tout en excluant le comité exécutif de l'attribution et de remettre le montant de 100 \$, peu importe le type de représentation.

- Participation au CA: Un jeton de présence de 100 \$ est alloué à tous les administrateurs de la Fédération par jour de réunion du CA;
- Participation autre: Un jeton de présence de 100 \$ est alloué aux administrateurs dont la présence sera requise lors d'une représentation externe qui sera identifiée et sollicitée par la Fédération.

Résolution AGA 2024-06-04_09

Il est proposé par Suzanne Gauthier (St-Luc), appuyée par Marie-Pier Da Silva (Stoke), de modifier les paramètres d'attribution des allocations de présence et de dépenses, soit :

- **Un jeton de présence de 100 \$ alloué à tous les administrateurs pour un jour de réunion du conseil d'administration;**
- **Un jeton de présence de 100 \$ alloué aux administrateurs dont la présence sera requise lors d'une représentation externe qui sera identifiée et sollicitée par la Fédération.**

Adoptée à l'unanimité.

15. Ratification des actes approuvés par les administrateurs

Le président d'assemblée rappelle que la ratification des actes des administrateurs est un appui symbolique des membres envers les décisions prises en cours d'année par les administrateurs, sans dispenser pour autant les administrateurs de leurs responsabilités.

Résolution AGA 2024-06-04_10

Il est proposé par Pascal Thorne (Havre-aux-Maisons), appuyé par Angèle Doyon (La Patrie), de ratifier les actes approuvés par les administrateurs.

Adoptée à l'unanimité.



Le président d'assemblée demande aux membres de l'assemblée s'ils sont d'accord avec le fait de retirer ce point de l'ordre du jour à l'avenir. En effet, il n'a aucun poids légal et cette pratique n'existe plus.

Résolution AGA 2024-06-04 11

Il est proposé par Jean-Roch Michaud (Alimentation Coop Rimouski), appuyé par Myriam Gauthier (La Manne), de retirer ce point de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle des membres à l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

16. Élection des administrateurs

16.1. Ouverture de l'élection

D'entrée de jeu, le président d'assemblée mentionne qu'il ne peut pas être mis en nomination ni voter. Aussi, il se propose pour continuer d'agir en qualité de président d'élection.

S'ensuit la nomination du secrétaire d'élection et des scrutateurs. À ces postes sont nommées :

- Mme Véronique Proulx, secrétaire d'élection;
- Mme Hélène Francoeur, scrutatrice;
- Mme Gabrielle Arguin, scrutatrice.

Résolution AGA 2024-06-04 12

Il est proposé par Suzanne Corriveau (Plessisville), appuyée par Danielle Létourneau (Montmagny), d'ouvrir la période d'élection et de nommer M. Marc De Koninck à titre de président d'élection, Mme Véronique Proulx à titre de secrétaire d'élection ainsi que Mmes Hélène Francoeur et Gabrielle Arguin à titre de scrutatrices.

Adoptée à l'unanimité.

16.2. Rapport du comité de mise en candidature et recommandations

Le président d'élection invite M. Denis Gigault à faire la lecture du rapport du comité de mise en candidature, ce qu'il exécute. M. Gigault ajoute que le comité sera plus à même de demander le respect du descriptif court requis lors du dépôt des candidatures. Enfin, il fait la lecture du courriel de Mme Élisabeth Cloutier, qui souhaite retirer sa candidature.

16.3. Élection des candidats proposés

Le président d'élection présente les candidats éligibles à siéger au CA de la FCAQ à titre d'élus et de non-élus.

À titre d'élus, ces personnes sont :

1. M. Louis-H. Campagna, Coopérative de consommateur de Sainte-Foy;
2. M. Pierre Roy, Magasin Coop La Paix de Saint-Jean-Port-Joli.

Puisqu'il y a deux postes d'élus à pourvoir et autant de candidatures, MM. Louis-H. Campagna et Pierre Roy sont déclarés élus par acclamation.

Résolution AGA 2024-06-04 13

Il est proposé par Francis Cimon (Amos), appuyé par Denis Gigault (Alimentation Coop Rimouski), de déclarer MM. Louis-H Campagna et Pierre Roy élus par acclamation aux postes d'élus à pourvoir au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.



À titre de non-élus, ces personnes sont :

1. M. Francis Rouleau, directeur général, Magasin Coop de Montmagny;

Le président d'élection informe qu'il y a un siège en élection et qu'il y a un candidat. Le président d'élection déclare élu par acclamation M. Francis Rouleau.

Résolution AGA 2024-06-04 14

Il est proposé par Myriam Gauthier (La Manne), appuyée par Suzanne Corriveau (Plessisville), de déclarer M. Francis Rouleau élu au poste de non-élu à pourvoir au conseil d'administration.

Adoptée à l'unanimité.

Malgré leur élection par acclamation, il est demandé aux candidats de se présenter afin que les membres puissent mieux les connaître.

M. Roy souhaite souligner les départs de Mme Suzanne Corriveau à titre d'administratrice depuis 12 ans, dont plusieurs en tant que trésorière. Il souligne également le départ de M. Laflamme après 6 ans d'implication, dont plusieurs à titre de secrétaire.

Il profite également du micro pour souligner le prix Empire pour l'impact sur le commerce de détail 2024 récemment reçu par un nouvel administrateur, M. Francis Rouleau.

16.4. Nomination du prochain comité de mise en candidature

Le président d'assemblée présente les membres du comité de mise en candidature qui ont participé aux travaux de la présente assemblée. Ces personnes sont :

- M. Denis Gigault, vice-président du CA de la FCAQ;
- M. Jean-Guy Brochu, administrateur de la Coopérative des consommateurs de Charlesbourg;
- Mme Marlène Jobin, trésorière du CA de la FCAQ.

Le président recommande à l'assemblée de nommer les membres du comité de mise en candidature selon l'article 4.7 du règlement n° 1 de la FCAQ, qui vient d'être modifié. Ce faisant, il n'y a qu'un seul membre à sélectionner et il mentionne que M. Brochu a manifesté son désir de poursuivre sa participation au comité, si les membres le souhaitent.

Résolution AGA 2024-06-04 15

Il est proposé par Marlène Jobin (Convivio), appuyée par Michel Lambert (Charlesbourg), de nommer M. Jean-Guy Brochu afin de constituer le comité de mise en candidature pour 2025. Les deux autres membres du comité seront nommés parmi les membres du conseil d'administration qui ne sont pas en élection.

Adoptée à l'unanimité.

À titre d'information, le président d'assemblée mentionne que, lors de l'élection, il y avait un second siège vacant au sein du CA à la suite à une démission récente de la part d'un non-élu. Puisqu'il n'y avait pas de candidature supplémentaire pour le poste de non-élu, le CA va coopter quelqu'un pour l'année restante au mandat.

17. Sujets divers

Aucun sujet supplémentaire n'est soulevé.

18. Période de questions et commentaires

Il n'y a aucun commentaire ni question en provenance de l'assemblée.





19. Levée de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour ont été traités.

Résolution AGA 2024-06-04 16

Il est proposé par Marie-Pier Da Silva (Stoke), appuyée par Angèle Doyon (La Patrie), de clore la rencontre puisque tous les points à l'ordre du jour ont été épuisés.

Adoptée à l'unanimité.

Pierre Roy, président

Réjean Laflamme, secrétaire

